



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 15 mars 2024 par le Ministre, membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de la Formation professionnelle et des Relations internationales, sur un projet d'arrêté 2023/2138 du Collège de la Commission communautaire française 'fixant les missions et les conditions d'exercice des missions du référent de la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises', portant le numéro 75.914/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 15 mars 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.